



REGLEMENT 2022 ULTRA RAID LA MEIJE

Règlement à valider en ligne lors de votre inscription par internet. Le fait de s'inscrire à l'Ultra Raid de La Meije implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

1/ CALENDRIER :

La onzième édition de l'Ultra Raid de la Meije est fixée aux 17 & 18 septembre 2022.

2 / PARTICIPATION :

La participation à l'Ultra Raid de La Meije entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course : article 8 (plus d'informations lors du briefing).

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, "Randonnées" âges 16 ans minimum, épreuves chronométrées (Elite Ultra et Raid Ultra) né en 2003 ou avant.

Autorisation parental obligatoire pour les mineurs : [Téléchargement Autorisation parental](#). Autorisation à télécharger au moment de l'inscription et original à remettre pour retirer la plaque. Les randonnées de 50km et plus restent fortement déconseillées pour les moins de 18 ans.

Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par le téléchargement sur le site de l'Ultra Raid de La Meije d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT en compétition datant de 2022, ou de la copie de leur licence FFC, FFTRI ou UCI. Licence valide le jour de l'épreuve et faisant apparaître de façon précise la mention « Cyclisme » ou « Cycloport » en compétition (autorisation médicale sur la carte licence).

ATTENTION Les licences UFOLEP, FFCT et FSGT sont refusées.

L'original de la licence ou du certificat médical devra obligatoirement être présenté au moment de retirer les plaques. Le certificat médical joint à la fiche d'inscription devra être établi, à la diligence et sous la responsabilité du participant, par un médecin exerçant dans l'un des pays de l'Union Européenne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommages causés par un participant à un autre participant ou à un tiers.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

Pour participer, il est indispensable :

D'être pleinement conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.

D'avoir acquis, préalablement à l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes, et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité des participants à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

- Vous devez savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige).

- Vous devez savoir gérer, y compris si vous êtes isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

VAE - VTTAE. Vélo à assistance électrique.

Les VTTAE homologués sont autorisés sur toutes les Randonnées. En revanche, ils sont strictement interdits sur les épreuves Elite Ultra et Raid Ultra.

C'est aux concurrents de s'assurer que leur VTTAE est bien homologué, le changement de batterie est autorisé mais uniquement sur les points de passages suivants : Les Mottets, entrée du Tunnel du Combeynot et Besse.

1. **Batterie** : Vous aurez la possibilité de vous faire déposer une (ou 2) batterie de secours sur le parcours La gestion de ces batteries est sous votre entière responsabilité.
Parcours des Cerces : Dépose de(s) la batterie numérotée (N° de plaque) au PC course le vendredi soir elle sera acheminée au ravitaillement des Mottets et/ou à l'entrée du tunnel du Combeynot.
Parcours Emparis : Dépose de la batterie numérotée (N° de plaque) au PC course le samedi avant 19h elle sera acheminée au ravitaillement de Besse.

3 / ENGAGEMENTS / INSCRIPTIONS :

L'inscription à l'une des épreuves est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer d'épreuve.

Assurance annulation : 8€

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne sur www.ultraraidlameije.fr - règlement par carte bancaire.

L'inscription ne sera enregistrée qu'une fois complète et payée. Chaque concurrent s'inscrit sur l'un des parcours adaptés à son niveau.

Toute inscription incomplète : (document(s) non fourni(s) ou non conforme) ne sera pas validée par le comité d'organisation. Cette non validation ne donnera en aucun cas droit au remboursement de l'inscription.

Toute **inscription incomplète** au plus tard le 15 aout sera annulée par le comité d'organisation. Cette annulation ne donnera en aucun cas droit au remboursement de l'inscription.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos au plus tard le 31 juillet.

4 / ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS :

Les droits d'inscriptions sont remboursés (hors frais assurance, transaction internet et frais de virement bancaire) si et seulement si le candidat a souscrit à « l'Assurance Annulation » en même temps que son inscription à l'épreuve. Il devra faire part de son dédit par lettre ou par email au minimum 30 jours avant la course.

Au-delà des 30 jours et jusqu'au 9 Septembre 2022 minuit le candidat devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Le 9 Septembre 2021 passé aucun remboursement ne sera effectué.

Si le candidat n'a pas souscrit à l'assurance annulation il ne peut prétendre à un quelconque remboursement.

5 / LES PLAQUES DE CADRE :

Seuls les porteurs d'une plaque de cadre officielle pourront participer à l'épreuve. Chaque plaque est remise individuellement à chaque concurrent.

Elite Ultra, Raid Ultra, Randonnées :

Elles peuvent être retirées : à la salle des Fêtes de La Grave, le vendredi 16 septembre de 14h à 19h.

Le Dimanche 18 septembre 2022, entre 07h et 08h00 à la salle des Fêtes de La Grave. Uniquement pour les **randonnée Plateaux d'Emparis et le Raid Ultra** (dimanche seul).

Lors du retrait des plaques de cadre :

Chaque concurrent devra présenter sa licence ou l'original du certificat médical prévu à l'article 2, son pass vaccinal (en fonction de la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve), une pièce d'identité avec photo et son sac de course avec tout l'équipement obligatoire.

Randonnées. Aussi remettre l'original de l'autorisation parental pour les mineurs.

Aucun échange de plaque n'est possible.

Aucune plaque Elite Ultra, Raid Ultra, Randonnées 2 jours et randonnées à la carte du samedi ne sera remise après le vendredi 16 Septembre 2022 à 19h.

6 / DEPART :

Samedi 17 Septembre 2022.

Les départs s'effectueront depuis Villard d'Arène.

5h55 Elite Ultra.

6h00 Elite Ultra +

6h05 Raid Ultra 1ère Etape : Les Cerces 72 km.

6h10 Randonnée 2 jours et rando à la journée Les Cerces 72 km.

9h00 Randonnée départ Col du Galibier.

9h30 Randonnée départ Plan Lachat

Navette gratuite de La Grave à Villard d'Arène le samedi de 16h à 19h30 (sans transport vélos).

Dimanche 18 Septembre 2022.

Les départs s'effectueront :

7h55 Raid Ultra

8h00 Randonnée : 50 et 36 kms départ de La Grave.

8h30 Randonnée : 46 et 31 kms départ du Chazelet.

Les participants non présents à l'heure du départ ne pourront pas participer à l'épreuve.

7 / PARCOURS :

Une épreuve de VTT de montagne, les montées sont longues et les descentes sont relativement très techniques et peu rapides.

La présentation des épreuves tient compte du fait que vous vous inscrivez sur ce Raid en connaissance de cause. Sur un parcours que vous choisirez en rapport avec votre entraînement.

Votre condition physique vous permettra de le terminer dans de bonnes conditions. Vous avez déjà effectué des sorties en haute montagne et votre bagage technique est suffisant pour affronter des montées et descentes techniques sur des chemins mono trace qui peuvent être parfois "aériens".

Le parcours se déroule majoritairement au-dessus de 1800m. En altitude, les conditions climatiques peuvent être très difficiles (vent, froid, pluie voire neige), nécessitant un équipement adapté et une réelle capacité d'autonomie personnelle. Malgré les points de ravitaillements et de sécurités, vous devez vous considérer sur une épreuve en autosuffisance.

Les différents parcours sont décrits sur le site Ultra Raid de La Meije.

Des mises à jour auront éventuellement lieu jusqu'au jour de la manifestation. Les traces définitives seront envoyées à tous les inscrits la semaine précédant l'événement.

Un balisage sera effectué par fléchages, fanions, marquages éphémères (non permanent) et rubalises.

Seuls les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage ne pourra être ni intégral, ni exhaustif.

L'itinéraire suivi est sous la responsabilité de chacun, les concurrents sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

Des points de ravitaillements sont prévus en nombres suffisants. Cependant vous êtes sur un raid en haute-montagne : vous devez donc vous considérer en semi-autosuffisance et vous devez gérer votre hydratation et alimentation.

Une assistance extérieure est tolérée mais uniquement sur les points de passage suivants.

ATTENTION. Ne pas gêner les ravitaillements officiels et stationner vos voitures en sécurité sans entraver le passage des autres automobilistes et des concurrents.

R1 : Col du Galibier.

R2 : Plan Lachat interdit au niveau du ravitaillement mais possible légèrement avant à l'endroit où les concurrents passent sous la route de Valloire au Galibier. Parking voiture légèrement plus bas

direction Valloire.

R3 : Alpe du Lauzet possible mais attention il y a environ 20/30mn de marche pour rejoindre le parcours depuis la route Briançon le Lautaret. Parking au pont de l'Alpe.

R4 : "Les refuges" interdit

R5 : Ventelon. Parking voiture hors parcours coté Chazelet.

R6 : Refuge "Chez Polyte" interdit

R7 : Samedi Chalet Josserand possible mais en accédant au col par la piste (non goudronnée) de Mizoen et non pas par la piste de Besse (parcours concurrents fermé à la circulation). Dimanche village de Besse au niveau du ravitaillement. Parking en aval du ravitaillement.

R8 : Col Saint Georges possible mais en accédant au col par la piste (non goudronnée) de Mizoen et non pas par la piste de Besse (parcours concurrents fermé à la circulation).

8 / ETHIQUE :

Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Vous vous situez en partie, en zones d'adhésion du Parc national des Ecrins, en zones Natura 2000 ou encore sur sites classés.

Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Ne pas sortir des singles et des pistes. Il est interdit de couper les lacets sous peine de pénalisation.

Nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces : randonneurs, agriculteurs et éleveurs, chasseurs, autres vététistes...

A cette époque, vous rencontrerez des troupeaux, nous vous demandons d'éviter tout risque d'affolement en les contournant.

9 / RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants.

10 / ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la viabilité qui en résultera.

L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours est situé dans un domaine naturel de haute montagne. Le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

11 / SÉCURITÉ :

Briefing coureurs, présence obligatoire.

Vendredi 16 septembre 2022, à 19h00 précise dans la salle des fêtes de La Grave.

Elite Ultra, Elite Ultra +.

Raid Ultra : Les Cerces.

Randonnée à la carte : Les Cerces.

Dimanche 18 septembre 2022 à 7h45 précise sur la ligne de départ à La Grave

Raid Ultra : Plateau d'Emparis Départ 7h55.

Randonnée à la carte : Départ La Grave 8h.

Randonnée : Départ Chazelet 8h30.

Le participant s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Chaque concurrent doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation, il ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du concurrent.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Sécurité Course conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque coureur est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un tiers participant en attendant l'intervention des secours organisés.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Matériel individuel : Vous êtes en haute-montagne : vous devez donc pouvoir vous protéger aussi bien des grosses chaleurs que du froid, mais aussi de la pluie, voire de la neige. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Vous êtes considérés en semi-autonomie, ne pas oublier réserves alimentaires et boissons.

Matériel obligatoire :

- Casque homologué.
- Sac à dos.
- Téléphone portable (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
- Veste avec membrane (type Goretex ou similaire) imperméable et respirante, permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Sifflet.
- Nécessaire de réparation.
- Couverture de survie 1.40m x 2m au minimum.
- Une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage (mini 2,5 m x 6 cm)
- Des vêtements chauds.
- Réserve d'eau 1 litre minimum.
- Réserve alimentaire.

Vous portez ce matériel sur vous ou vous le transportez dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards (plaques) et non échangeable sur le parcours.

Samedi 17 Septembre départ de nuit pour tous : éclairage avant et arrière ainsi qu'un gilet réfléchissant de sécurité sont aussi obligatoires.

Départ Col du Galibier et Plan Lachat traversé d'un tunnel de 2,7km éclairage avant obligatoire.

Attention : des contrôles pourront être prévus en cours de course afin de vérifier que chaque concurrent dispose bien de son « fond de sac » (matériel obligatoire).

Tout concurrent ne détenant pas ce matériel obligatoire sera soit non admis à prendre le départ, soit disqualifié en cours de course ou à l'arrivée.

Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

En cas de blessure et s'il vous est impossible de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») Faire le 112.

Matériel préconisé : 1 GPS permettant de télécharger la trace du parcours (Attention à l'autonomie suivant le type d'épreuve choisie). Maillot manches longues, des jambières ou un collant long, des gants chauds, etc.

Barrières horaires : Les barrières horaires de l'Elite Ultra sont calculées pour que vous rentriez à La Grave au plus tard à 19h, soit 13h de course.

Pour mémoire le meilleur temps sur l'Elite Ultra : *Yoann Sert est de 8h35 (vitesse moyenne = 13 km/h).*

ATTENTION : À partir des barrières horaires, vous êtes considérés comme hors organisation mais vous devrez rentrer par vos propres moyens et en autonomie jusqu'à La Grave. L'organisation ne prend pas en charge les rapatriements. En cas de retour direct par la route depuis les premières barrières horaires éclairage et gilet de sécurité obligatoires dans les tunnels.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les barrières horaires.

Abandon : Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard (plaque).

Assistance technique : au minimum deux points « assistance technique légère » seront prévus sur le parcours. Cependant, selon votre situation géographique et même en cas de casse matériel, vous devrez être autonome pour votre retour.

Accident - hélicoptage : en cas d'accident corporel nécessitant une évacuation hélicoptée, votre matériel ne pourra pas être pris en charge par les secouristes. Dans la mesure du possible, les secouristes au sol ou les bénévoles du secteur se chargeront de votre matériel.

Navette : Une navette sera prévue à votre arrivée le samedi afin de vous rapatrier jusqu'à Villar d'Arène. Le dimanche une navette sera prévue à votre arrivée pour Le Chazelet pour récupération des véhicules personnels. Attention aucun transport de vélo ne se fera à cette occasion. Un parking vélo, gratuit, sera organisé et gardé sur La Grave.

12 / SANCTIONS - PENALISATIONS - DISQUALIFICATIONS :

Les commissaires de course présents sur le parcours, les membres de l'organisation et les responsables de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement.

Non-respect du règlement	Pénalisation
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de sac à dos, pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile, etc.).	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification immédiate
Départ de nuit (jusqu'au lever du jour) : Eclairage non-conforme ou absence du gilet de sécurité.	Disqualification immédiate
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ect...).	Disqualification immédiate et à vie
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification immédiate
Départ d'un poste de contrôle au-delà des barrières horaires.	Disqualification immédiate
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 1 heure
Absence de sac ou sac non marqué.	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté.	Disqualification immédiate
Coupe représentant un raccourci important.	Pénalité 1 heure + l'estimation du temps gagné.
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon décision du jury de course
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé, coupe d'épingle.	Pénalité ¼ d'heure par coupe.

Toute infraction aux règles citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Sécurité Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

13 / CHRONOMETRAGE : Elite Ultra et Raid Ultra.

Un système de chronométrage est mis en œuvre sur toutes les épreuves. Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre plaque de cadre.

Les randonnées ne sont pas chronométrées.

14 / ELITE ULTRA - ELITE + :

Elite Ultra :

L'épreuve reine de l'URLM : Parcours Elite Ultra. Vous serez finisher ou non classé, sans possibilité de repartir le lendemain, sauf en reprenant une inscription sur place mais sans possibilité de classement.

Elite + :

Le premier objectif reste d'être finir de l'Elite Ultra 117km (5300m D+) mais il est possible de bifurquer en cours de route (km70) et d'être classé sur la première étape du Raid Ultra en pouvant repartir le lendemain la 2° étape pour être classé sur le **Raid Ultra**, qui correspond à la totalité du parcours de l'Elite mais parcouru en deux jours.

Cette inscription vous permettra aussi dans tous les cas de rouler le dimanche en profitant de tous les services de l'URLM.

15 / CLASSEMENT :

Elite Ultra.

Il sera établi un classement hommes et un classement femmes et par catégorie pour les concurrents ayant réalisés le parcours dans son intégralité.

Raid Ultra.

Un classement individuel scratch sera établi pour chaque journée.

Pour les 2 journées classement par addition de temps scratch général et par catégorie.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit, dans les 30 minutes après la publication ou la proclamation du classement, et remise au Comité d'Organisation. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

16 / RECOMPENSE :

Elite Ultra.

Les trois meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral, seront récompensés par des lots. Seront également récompensés les premiers de chaque catégorie, hommes et femmes. (Hommes 19-30 ans / 30-40 ans / 40-50 ans / 50-60 ans / 60 ans et + Femmes - de 30 ans / 30 ans et +). Un lot souvenir "finisher" sera remis à tous ceux qui auront réalisé l'intégralité du parcours dans les temps alloués.

Pour bénéficier de ces lots la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

Raid Ultra.

Les trois meilleurs temps (H/F) scratch du parcours intégral, seront récompensés par des lots. Seront également récompensés les premiers de chaque catégorie, hommes et femmes (Hommes 19-30 ans / 30-40 ans / 40-50 ans / 50-60 ans / 60 ans et + Femmes - de 30 ans / 30 ans et +). Un lot souvenir "finisher" sera remis à tous ceux qui auront réalisé l'intégralité du parcours dans les temps alloués.

Pour bénéficier de ces lots la présence à la remise officielle (podium) est obligatoire.

17 / PODIUM :

Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors de l'ULTRA RAID DE LA MEIJE lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires de l'ULTRA RAID DE LA MEIJE seront visibles lors de la remise des prix.

18 / ASSURANCES :

Responsabilité civile : l'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuations exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

19 / ANNULATION :

Le Comité de Sécurité Course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou demande des autorités compétentes. Remboursement uniquement si l'assurance annulation est prise au moment de l'inscription, voir modalité article 4.

20 / REPORT OU INVERSION DES EPREUVES :

En cas de mauvaises conditions météorologiques notamment le Samedi le Comité d'organisation et/ou le Comité de Sécurité Course se réservent le droit de reporter l'épreuve sur le Dimanche. Toutefois si les conditions le permettent l'épreuve du Dimanche pourrait être organisée le Samedi.

21 / ARRET DE L'EPREUVE :

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles.

22 / REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le Comité d'Organisation devra décider, soit de son report, soit de son annulation. Dans aucun cas le prix des engagements ne sera remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

23 / DROITS A L'IMAGE :

Tout concurrent qui prend part à une des épreuves de l'Ultra Raid de La Meije autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Association Ultra Raid de La Meije détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

24 / SURVOL de DRONES:

Tout concurrent qui prend part à une des épreuves de l'Ultra Raid de La Meije autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs prestataires à les survoler à l'aide de drone et ce même à des distances inférieures à 30m. Tout concurrent reconnaît être informé et conscient des risques encourus.

25 / CONTESTATIONS :

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quel que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

26 / MODIFICATION REGLEMENT :

Le présent règlement pourra être modifié à tous moments par le comité d'organisation, entre autres pour le respect des mesures imposées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Chaque participant inscrit recevra par mail l'information de(s) modification(s). Modifications qui prendront effet dès l'envoi du mail et auquel aucune opposition ne pourra être faite.

27 / ORGANISATION :

L'ultra Raid de La Meije est organisée par l'association Ultra Raid de La Meije.